



Championnat Nationale 4 Jeunes Hauts-de-Seine Saison 2023-2024

Le règlement est celui du Championnat de France des Clubs Jeunes de la FFE (téléchargement sur le [site fédéral](#) (règlement « J02 »)), et ses modifications spécifiques à la ligue Ile de France appliqué à la Nationale III Jeunes (téléchargement sur le site [Ligue IDF](#)) aux différences suivantes mentionnées ci-après.

1. Déroulement de la compétition

Le Championnat interclubs Nationale 4 Jeunes Hauts-de-Seine est une compétition toutes rondes par poules entre équipes de 8 joueurs. Elle permet l'accession à la Nationale 3 Jeunes Ile-de-France.

Le responsable de la compétition de Nationale 4 Jeunes Hauts-de-Seine (ci-après « Directeur de la Compétition ») est désigné par le Président du Comité Départemental des Hauts-de-Seine.

Les équipes engagées sont réparties en un ou deux groupes (maximum 8 équipes dans un groupe) par le Directeur de la Compétition.

Tous les joueurs participants à cette compétition doivent être licenciés A au plus tard au moment de la remise des compositions d'équipes. Les infractions sont pénalisées selon le règlement fédéral en vigueur (forfait administratif).

Un arbitre fédéral n'est pas obligatoire pour les rencontres de N4 Jeunes, néanmoins il est recommandé qu'une personne expérimentée, et licenciée, dirige la rencontre. Cette personne ne peut pas être en même temps capitaine d'une des 2 équipes.

2. Calendrier

Les dates des différentes rondes sont celles du calendrier de la Ligue Ile-de-France pour le Championnat Nationale 3 Jeunes.

Le calendrier complet est affiché sur le site Internet de la Fédération Française des Echecs, et sera communiqué aux équipes engagées au moins une semaine avant la première ronde.

Le lieu des rencontres est indiqué sur le tableau d'appariements envoyé à chaque responsable d'équipe. Il s'agit habituellement de l'équipe première nommée pour la rencontre.

L'heure de début des rencontres est fixée à 14 h 15.

Les deux équipes peuvent s'entendre pour avancer l'heure de la rencontre.

À l'exception de la dernière ronde, les équipes peuvent s'entendre pour avancer la date d'une ronde, sous réserve d'en avoir prévenu au préalable le Directeur de la Compétition au moins 48h avant la nouvelle date et d'avoir obtenu son accord.

En cas d'événement exceptionnel dûment justifié ou sur proposition des deux équipes, le Directeur de la Compétition a tout pouvoir pour imposer un changement de date. Le Directeur

de la Compétition préviendra les deux équipes dans un délai raisonnable, sauf cas de force majeure.

Hormis les cas précédents, toutes les dates fixées sont impératives et doivent être respectées. En cas d'infraction, les 2 équipes sont sanctionnées d'un forfait.

3. Cadence

Les parties se déroulent en Cadence Fischer 1h + 30s par coup pour les échiquiers de 1 à 6, et 50 mn + 10s par coup pour les échiquiers 7 et 8.

4. Composition des équipes (idem N3J)

4.1 Chaque équipe est composée de 8 joueurs. Les échiquiers 1 à 6 jouent une seule partie. Les échiquiers 7 et 8 jouent deux parties (en aller-retour).

Chaque échiquier correspond à une catégorie d'âge au 1er janvier de la saison en cours :

échiquiers 1 et 2 : catégorie minime ou plus jeune (U16),

échiquiers 3 et 4 : catégorie benjamin ou plus jeune (U14),

échiquiers 5 et 6 : catégorie pupille ou plus jeune (U12),

échiquiers 7 et 8 : catégorie poussin ou plus jeune (U10).

Le non-respect de ces règles implique un forfait administratif sur tous les échiquiers concernés.

L'équipe première nommée dans les appariements joue avec les blancs sur les échiquiers impairs 1, 3 et 5 et les noirs sur les échiquiers pairs 2, 4 et 6.

Lors de la première partie, l'échiquier 7 (8) de l'équipe ayant les blancs sur l'échiquier 1 joue avec les blancs contre l'échiquier 7 (8) de l'équipe ayant les noirs sur l'échiquier 1. Lors de la deuxième partie, l'échiquier 7 (8) de l'équipe ayant les blancs sur l'échiquier 1 joue avec les noirs contre l'échiquier 8 (7) de l'équipe ayant les noirs sur l'échiquier 1.

4.2 La composition des équipes doit être remise à l'arbitre ou à la personne responsable de la rencontre par chaque capitaine 15 minutes avant l'heure prévue pour le début de la rencontre. Elle ne peut pas comporter de « trou » : s'il n'y a que 7 joueurs dans la composition d'équipe, ils doivent occuper les échiquiers 1 à 7, s'il n'y a que 6 joueurs, les échiquiers 1 à 6, et ainsi de suite.

Un joueur ne peut être placé devant un joueur plus âgé que dans le cas où il possède un Elo (Fide ou national) supérieur au Elo (Fide, national ou estimé) du joueur concerné. Cette restriction ne s'applique pas aux échiquiers 7 et 8. En cas d'infraction forfait administratif pour le joueur placé après un joueur plus jeune que lui et marque -1.

4.3 Une équipe ne peut pas engager plus de 3 joueurs mutés par match (sinon forfait administratif pour l'échiquier concerné et tous ceux qui le suivent).

4.4 Lorsqu'un club a plusieurs équipes engagées dans la N4 Jeunes, un joueur ne peut participer qu'aux rencontres d'une seule des équipes (sinon forfait administratif et marque -1).

4.5 Lorsqu'un club a des équipes engagées dans une ou plusieurs divisions du Championnat de France des Jeunes (du Top Jeune à la N3 Ile-de-France), un joueur ne peut pas participer à

une rencontre de N4 Jeunes Hauts-de-Seine s'il a déjà joué 4 rencontres ou plus dans ces divisions (sinon forfait administratif pour ce joueur et marque -1).

5. Forfaits sportifs

5.1 Retard autorisé : toute équipe ou tout joueur ne se présentant pas dans la salle de jeu au cours des 30 minutes suivant l'heure prévue de la rencontre ou ayant perdu au temps sans avoir joué un coup sera déclaré forfait.

5.2. Une équipe forfait, sauf cas de force majeure ou évènement exceptionnel accepté par le Directeur de la Compétition, devra s'acquitter d'une pénalité financière de 20 € auprès du Comité Départemental. Une équipe qui aura déclaré forfait pour 3 rencontres durant la saison n'aura pas le droit de s'inscrire en Nationale 4 Jeunes Hauts-de-Seine la saison suivante.

6. Décompte des points de partie

Sur les échiquiers 1 à 6 : une partie gagnée est comptée 2 points, une partie nulle ou une partie perdue devant l'échiquier est comptée 0 point.

Sur les échiquiers 7 et 8 : une partie gagnée est comptée 1 point, une partie nulle ou une partie perdue devant l'échiquier est comptée 0 point.

Une partie perdue par un forfait sportif est comptée :

- -2 points sur les échiquiers 1 à 6 dans le cas où un joueur a joué sur l'un des échiquiers qui suivent le forfait.
- 0 point dans tous les autres cas.

Une partie perdue par forfait administratif est comptée 0 (sauf si le Règlement indique autrement) et gagnée par l'adversaire.

Une équipe ayant plus de trois joueurs forfaits perd le match sur le score de 3-0 (10-0 de points de parties).

Lorsqu'une équipe gagne par forfait sportif ou à la suite de pénalité administrative, le score du match est au maximum de 10-0 mais le score marqué sur l'échiquier est retenu s'il est supérieur (par exemple 12-1).

7. Litiges

Les litiges administratifs sont réglés par le Directeur de la Compétition qui notifie ses décisions aux équipes concernées. Un appel de ses décisions peut être interjeté dans les 48 heures suivant réception de cette notification.

Les litiges sont tranchés sans appel par le bureau du comité départemental.

Sur le plan sportif, les litiges sont réglés par les arbitres. Un appel des décisions de l'arbitre peut être interjeté en indiquant les réserves sur le procès-verbal du match ou en dans un document séparé envoyé au Directeur de la Compétition dans les 48 heures suivant le match. Celui-ci se prononce sur l'appel ainsi formulé.

8. Classement des équipes

8.1. Le classement final de chaque groupe est effectué suivant le total des points de match.

- En cas d'égalité de points de matchs, on utilise les résultats (points de match, différentiel, points de parties) réalisés entre elles par les équipes à départager.
- En cas de nouvelle égalité, le départage est effectué par les différentiels calculés sur l'ensemble de la compétition puis, en cas de nouvelle égalité, sur le nombre de points « pour » réalisés par les équipes à départager sur l'ensemble de la compétition.
- Si une égalité subsiste, on prend dans l'ordre la somme des différentiels au 1er échiquier, puis au 2e, etc.

8.2. Dans le cas où il y a 2 groupes, le classement des équipes de la Nationale 4 Jeunes Hauts-de-Seine est effectué entre les premières équipes de chaque groupe (qui seront classées 1ère et 2ème), puis entre les deuxièmes équipes de chaque groupe (qui seront classées 3ème et 4ème) et ainsi de suite pour le reste des équipes participantes. Ce classement a pour seul objet de définir l'ordre d'accession des équipes à la Nationale 3 Jeunes Ile-de-France.

Le classement entre les équipes premières de chaque groupe est effectué avec les départages suivant, calculés au niveau de chaque groupe :

1. Ratio points de matchs / nombre de matchs joués
2. Ratio différentiel / nombre de matchs joués
3. Ratio points de parties / nombre de matchs joués

Les modalités de calcul liées à des cas non prévus seront examinées par le Bureau du Comité Départemental qui décidera d'une solution appropriée (ajustement de calcul, autre départage, repêchage, barrage, etc.).

8.3. Dans le cas où les 2 groupes comportent au maximum 6 équipes chacun, des matchs de barrage opposant entre elles les premières équipes de chaque groupe d'une part, les deuxièmes équipes de chaque groupe, et ainsi de suite, pourront être organisés à la place du processus décrit à l'article 8.2.

Chacune de ces rencontres de classement se déroulera en match aller / retour, le premier match chez l'équipe qui aura fait le meilleur score des 2 équipes opposées lors de la phase préliminaire, en utilisant les mêmes critères de départage que ceux mentionnés à l'article 8.2.

A l'issue des matchs de classement, le classement final entre chacune des 2 équipes sera établi sur la base des départages pris dans l'ordre suivant :

1. Nombre de points de matchs
2. Différentiel total sur les 2 rencontres
3. Différentiel sur le 1er échiquier, puis si égalité sur le second et ainsi de suite jusqu'au 8ème si besoin
4. Enfin le classement des 2 équipes résultant du départage décrit à l'article 8.2.

8.4. Seule l'équipe qui remporte le championnat Nationale 4 Jeunes Hauts-de-Seine est automatiquement qualifiée pour la Nationale 3 Jeunes Ile de France de la saison suivante. Les équipes qui terminent à la 2ème et 3ème place peuvent être sollicitées pour un éventuel repêchage.